



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

La Validation des Acquis de l'Expérience

- **Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) :**
Titre RNCP 4505 DE - d'ingénierie sociale (DEIS)
Date d'enregistrement de la certification : 2 juillet 2006 (échéance au 31/12/2024)
- **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Intervention Sociale (CAFERUIS)**
Titre RNCP : 36836 CA - Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
Date d'enregistrement de la certification : 1er septembre 2022 (échéance au 31/08/2027)
- **Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS)**
Titre RNCP : 37675-DE-Assistant de service social
Date d'enregistrement de la certification : 23 août 2018 (échéance au 31/08/2026)
- **Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)**
Titre RNCP : 37679 - DE - Educateur de jeunes enfants
Date d'enregistrement de la certification : 23 août 2018 (échéance au 31/08/2026)
- **Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES)**
Titre RCNP : 37676 - DE - Educateur spécialisé
Date d'enregistrement de la certification : 23 août 2018 (échéance au 31/08/2026)
- **Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS)**
Titre RCNP : 37677 - DE - Educateur technique spécialisé
Date d'enregistrement de la certification : 23 août 2018 (échéance au 31/08/ 2026)
- **Diplôme d'Etat d'Assistant familial (DEAF)**
Titre RCNP : 4500 - DE - d'assistant familial
Date d'enregistrement de la certification : 22 mars 2006 (échéance au 31/12/2024)

La VAE à l'ETSUP

L'accompagnement en Validation des Acquis de l'Expérience suppose une croyance dans le potentiel humain, dans la capacité de chacun à participer à la valorisation des pratiques professionnelles et des ressources mobilisées vers ses activités. Le mode de communication - accompagnateur et accompagné - prend appui sur une relation d'estime réciproque, de respect des compétences, de solidarité vers une production écrite à fournir, et de confiance mutuelle (dans la guidance vers une qualification).

Le dispositif méthodologique mis en place a pour finalité de proposer un espace-temps permettant aux candidats de se réapproprier leur vie professionnelle, de la formaliser, la mettre en travail et de la faire naître de façon plus affirmée.

Si l'ETSUP a élaboré un dispositif méthodologique qui tient compte du respect d'un espace-temps et offre un soutien adapté à la production écrite de ses activités sur un mode réflexif (Dépinoy,1999). « Se mettre en écriture » demande un positionnement spécifique, une relation à l'écrit particulière qui est d'une inscription volontaire et personnelle, indépendante d'une méthode. Celle-ci ne peut que s'adapter aux groupes, aux diplômes visés, aux publics concernés, aux personnes plus ou moins engagées.

Les prestations proposées

Dans le cadre de la VAE

**DEASS
DEES
DEETS
DEEJE
DEAF
DEIS
CAFERUIS**

**Retrouvez l'ensemble des prestations
proposées par l'ETSUP sur**

www.etsup.com

PRÉREQUIS

- Accessible à tout agent de la fonction publique
- Les activités exercées, de façon continue ou non, doivent être en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée.
- Disposer de la recevabilité par le valideur.

OBJECTIFS

L'ETSUP propose aux professionnels souhaitant être accompagnés dans la réalisation du livret 2 de les accompagner dans leur projet de certification. Il vise à ce que ces professionnels puissent :

- Comprendre les implications de cette démarche VAE,
- Se positionner dans leur parcours de professionnalisation,
- Réaliser un travail d'écriture réflexive de leurs pratiques situées dans leur environnement.

Les principes de l'accompagnement :

Ils se situent à plusieurs niveaux, et cherchent à permettre aux professionnels engagés dans la démarche de :

- Préciser les besoins en accompagnement, affiner le projet de validation des expériences, aider au positionnement professionnel, et être soutenu dans la démarche entreprise,
- Recevoir un accompagnement dans le sens d'un « cheminement avec », mais qui prend en compte également les référentiels attendus dans la certification du diplôme visé,
- Formaliser et de communiquer par écrit et par oral ses expériences d'activités professionnelles et/ou bénévoles, à l'occasion de séquences collectives complétées de rencontres individuelles et de retour de lectures des écrits qu'il produits,
- Bénéficier d'une méthodologie d'accompagnement à la VAE alternant travail en sous-groupes et guidances individuelles dans une méthode d'accompagnement mise en place par l'ETSUP depuis plusieurs années.

DURÉE

24h pour le dispositif de droit commun. En plus de ces 24h, une réunion post-VAE basée sur les résultats prononcés par le jury final et sur les suites envisagées dans le cadre de cette démarche de validation du diplôme est organisée.

Le cycle varie de 4 à 12 mois en fonction des diplômes.

MODALITÉS

- Des rencontres individuelles d'une à deux heures chacune (selon les diplômes) avec un guidant-accompagnateur aident à formaliser et à mettre en lien les activités et expériences de travail singulières du candidat. Des retours explicatifs sur les écrits et un soutien de la démarche entreprise aident à la finalisation du livret 2. Les séquences individuelles se répartissent sur la base d'un travail préparatoire de la part du candidat, acteur de la démarche. Les échanges se basent sur ses questions, commentaires et conseils de l'accompagnement vis-à-vis de la communication écrite et orale.
- Une heure de réunion post-VAE basées sur les résultats prononcés par le jury peut être proposée.

COÛT

1600€ TTC pour 24h d'accompagnement VAE

66,66€ TTC/heure pour une VAE partielle

Ce module d'accompagnement peut être pris en charge par :

- Les fonds de formation professionnelle (soit au plan de formation, OPCO, soit en mobilisation son Compte Personnel de Formation) pour les salariés.
Pour en savoir plus : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/>.
- Par le biais de l'obtention d'un chéquier VAE pour les demandeurs d'emploi qui doivent se renseigner auprès de leur Agence Pôle Emploi.
En savoir plus : <https://www.oriane.info/chequiers-vaе>.

Le démarrage de l'accompagnement VAE ne se fait qu'à partir du moment où il y a un accord de financement.

Le calendrier est défini en fonction des dates de dépôts du Livret 2 annoncées par les ministères certificateurs:

Prévoir entre 4 et 6/ mois (voire 8 mois selon le parcours) avant cette date pour l'accompagnement au livret 2
C'est aussi possible de valider une VAE partielle d'un ou des blocs de compétences, le cout dépendra des besoins des candidats.

ÉVALUATIONS

En VAE l'évaluation a lieu à l'occasion du jury final par le certificateur, qui évalue les compétences acquises dont il a été fait la preuve.

Lors de l'accompagnement des points d'étape seront réalisés :

- Le rendez-vous en individuel
Permet d'évaluer l'avancée du livret 2, les points forts et les points faibles à renforcer, consolider au regard du référentiel professionnel et de chaque domaine de compétence
- En phase de pré-jury :
Un jury blanc vous permettra de vous entraîner au jury et d'avoir des apports constructifs pour le passage en jury
- En phase post jury en cas de validation partielle :
Un entretien individuel permet, sur la base du livret 2 et des préconisations du jury ainsi que de votre compréhension de ce qui s'est passé en jury, d'envisager les suites de votre parcours

Les certificateurs sont :

- pour le DEIS : Ministère de la santé et de la prévention ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- pour le DEASS, le DEES, le DEEJE et le DEETS : Ministère chargé de la solidarité ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- pour le CAFERUIS : Ministère chargé de la solidarité ; Ministère de la santé et de la prévention
- pour le DEAF : Ministère de la santé et de la prévention

Un processus méthodologique dynamique

Le processus méthodologique se fixe comme priorité à l'accompagnement :

- Respecter l'individu-candidat, en tant que sujet et auteur de son projet. En effet, celui-ci se met dans un processus de reconstruction identitaire où les enjeux personnels sont forts. Il s'agit pour lui de faire preuve de l'expérience, de la façon dont elle a été vécue, ainsi que du niveau de maîtrise des compétences exercées. Par la démarche de validation, le candidat pose un acte pédagogique où il opère un retour sur lui-même, réactive et met en forme ses acquis (Leclercq, 2001). Pour le guidant, la visée est de : « mettre quelqu'un en mesure de produire quelque chose en développant ses propres moyens ». Ceci implique non seulement de respecter la personne initiatrice de sa démarche et de ses choix d'expériences, ou situations de travail, mais dans un premier temps de l'aider à repérer les référentiels tout en refusant d'être guidant-acteur ou promoteur de normalisation. Il s'agit alors de construire des dispositifs de validation (par des jurys comme par des accompagnements), non pas sur une simple vérification de la conformité à des référentiels, mais de veiller à maintenir un processus dynamique visant de permettre aux candidats de se réapproprier véritablement tous leurs acquis, pour eux même en premier lieu. Le collectif participe à la valorisation, la communication et la mobilisation mutuelle des ressources humaines et professionnelles.
- Le candidat n'a pas à réapprendre ce qu'il sait déjà, mais à l'explicitier. L'expérience, les acquis, ne sont pas de l'ordre des routines, puisqu'ils sont décrits et analysés dans des situations singulières, dans des contextes. Les guidants aident à la formalisation et à la communication de compétences exprimées par le candidat. Ils favorisent, dans une visée formative, l'approfondissement des réflexions sur ses pratiques et leurs analyses.

Une démarche personnelle

Si elle permet l'obtention totale ou partielle d'une qualification, la VAE ne remplace pas la formation. Il est donc nécessaire que chaque personne désireuse de s'inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience s'interroge sur son parcours, sur la pertinence et l'intérêt d'obtenir une qualification par la voie de la VAE plutôt que par celle de la formation dite « traditionnelle ».

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche individuelle. Elle s'appuie sur un parcours de vie, une expérience, des analyses propres à chaque candidat.

Le centre de formation qui les accompagne tout au long de cette « aventure » a pour mission de les aider dans cette démarche, de leur offrir des espaces méthodologiques leur permettant de travailler, de mettre en sens et de formaliser leur expérience passée et présente. Mais, contrairement à une formation traditionnelle, les savoirs sont censés être acquis par le candidat lui-même. C'est donc la nature même des expériences, le niveau de savoirs, la qualité des analyses qui seront évalués par le jury final et qui permettront au candidat d'obtenir tout ou partie du diplôme visé.

Les principales étapes

- ✚ Demande de livret 1 (recevabilité)
- ✚ Dépôt du livret 1 (recevabilité)
- ✚ Notification de recevabilité
- ✚ Accompagnement / Constitution du livret 2
- ✚ Dépôt du livret 2
- ✚ Examen du livret 2
- ✚ Entretien avec un jury
- ✚ Décision du jury VAE

Rappel des textes

La VAE est :

- Un acte officiel par lequel un jury reconnaît et valide les compétences acquises au cours de l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
- Une autre voie d'accès aux diplômes créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.
« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... »
« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale requise ne peut être inférieure à un an... »

Dispenses

DEES : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses
Autres diplômes	Pas de dispenses

DEASS : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
DECESF / DEETS / DEES / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4
DECESF / DEETS / DEES / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses
Autres diplômes	Pas de dispenses

DEAF : Diplôme d'État d'Assistant Familial

Il n'y a pas de dispenses.

Sont dispensés de passer le diplôme les auxiliaires de puériculture, les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés ou les infirmières puéricultrices

DEETS : Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
DECESF / DEASS / DEES / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4
DECESF / DEASS / DEES / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses
Autres diplômes	Pas de dispenses

DEJE : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
DECESF / DEASS / DEES / DEETS obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4
DECESF / DEASS / DEES / DEETS obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses
Autres diplômes	Pas de dispenses

CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrant et de Responsable d'Unité de d'Intervention Sociale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
DSTS/DEIS	DC1 / DC3

DEIS : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses
CAFERUIS	DC3
DSTS	DC1 / DC3
CAFDES	DC3

100%

Taux de satisfaction
en 2023

3

Candidats en 2023

*d'après les réponses au questionnaires
des 3 candidats accompagnés en 2023*

Informations générales

Pour les diplômes ES et ETS, vous pouvez consulter le site ci-dessous pour avoir de plus amples informations (calendrier des sessions, téléchargement des livrets...)

https://gipfcip.scola.ac-paris.fr/DAVA/VAE_Accueil.php

Pour les autres diplômes, vous pouvez consulter le site :

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Les personnes inscrites en VAE disposent de l'ensemble des prestations offertes par l'ETSUP : Centre de ressources documentaires et numériques, salle informatique...

Si vous souhaitez davantage d'informations sur la VAE par diplôme, des annexes sont disponibles sur les pages filières.

L'ETSUP garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité à la formation. Vous pouvez contacter la Référente Handicap : referent.handicap@etsup.com

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

CONTACT :

vae@etsup.com

Les candidats désirant s'inscrire une démarche d'accompagnement VAE doivent fournir un dossier comprenant :

-  Copie de la notification de recevabilité du livret 1
-  Copie du livret 1
-  La fiche de renseignement jointe
-  La fiche de prise en charge financière jointe ou l'imprimé demandé par l'OPCO
-  L'autorisation de l'employeur à suivre la formation jointe ou engagement personnel
-  Une photographie

Ce dossier est à renvoyer à : **L'ETSUP**
Tour Montparnasse,
33 avenue du Maine 75015



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Fiche de renseignements du dispositif VAE

Coordonnées personnelles	Coordonnées professionnelles
<p>M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Adresse postale :</p> <p>Rue :</p> <p>.....</p> <p>Code postal</p> <p>Ville :</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Portable :</p> <p>E-mail :</p>	<p>Nom employeur :</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>..... Code postal :</p> <p>.....</p> <p>Ville :</p> <p>Tel :</p> <p>E-mail :</p>
<p>Accompagnement demandé :</p> <p>DEASS <input type="checkbox"/> DEES <input type="checkbox"/> DEEJE <input type="checkbox"/> DEETS <input type="checkbox"/></p> <p>DEIS <input type="checkbox"/> CAFERUIS <input type="checkbox"/> DEAF <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom du lieu de travail (si différent de l'employeur) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Tel. :</p> <p>E-mail :</p>

Fiche de prise en charge financière

Les montants varient selon les diplômes, le type et la durée de l'accompagnement.

Nous consulter à ce sujet.

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M.....

sollicite un accompagnement à la VAE du Diplôme :

deHeures

Les frais seront pris en charge : par moi-même par mon employeur

par un OPCO

pour l'année

Je demande l'établissement d'un contrat de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à

.....

Fait à, le.....

Signature :

EMPLOYEUR

Je soussigné(e) : M.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e) :

.....

prend en charge les frais de formation inhérents à l'accompagnement à la VAE du Diplôme de :

.....poureuros.

et demande l'établissement d'une convention de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à :

Fait à, le.....

Signature et cachet :



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné :

Titre :

Autorise :

M :

à suivre la formation de « VAE du diplôme.....» qui se déroulera à l'ETSUP pour
l'année

Fait à

le.....